

## La coopération douanière



### Coopération Douanière Algéro-Française

Sur invitation de M. Jérôme Fournel Directeur Général des Douanes et des Droits Indirects Français, une délégation des Douanes algériennes conduite par le Directeur Général, M. Mohamed Abdou Bouderbala a effectué une visite de travail aux Douanes françaises du 24 au 27 novembre 2008.

Cette visite a permis à M. Bouderbala de faire le point avec son homologue français sur la mise en œuvre du programme de coopération bilatérale, arrêté pour l'année 2008, entre les deux administrations des douanes ainsi que de dégager les axes considérés comme prioritaires pour être inscrits dans le programme relatif à l'année 2009.

Lors de cette visite, la délégation algérienne a eu l'occasion de constater les moyens aériens et navals dont dispose la douane française au niveau de Boulogne sur mer et du port du Havre. Une séance de travail a été également organisée au niveau du centre informatique douanier où il a été question d'assistance technique mutuelle dans le domaine des systèmes

douaniers d'information et de gestion informatique.

Cette rencontre, a donné lieu à la signature, en date du 27 novembre 2008, d'une convention de partenariat portant sur le jumelage de l'Ecole Supérieure d'Oran, laquelle sera érigée en une école nationale, et de l'Ecole Nationale des Douanes Françaises de Tourcoing. Cette convention constituera un cadre général pour le renforcement de la coopération en matière de formation professionnelle, d'ingénierie de la formation et d'échange d'expériences et de supports pédagogiques.

Cette visite a été, également, ponctuée par la finalisation d'un accord administratif portant sur l'amélioration de la coopération régionale entre les services douaniers des ports d'Oran et de Marseille dans le domaine de la lutte contre la fraude.

Cet accord fait suite à celui relatif aux ports d'Alger et de Marseille, signé à Nice, le 22 mai 1997.

Cet accord adossé à la Convention d'assistance mutuelle entre les deux pays (1985), vise à renforcer les échanges de renseignements notamment en matière de stupéfiants et de la contrefaçon.

### Réunion des Cadres des Douanes Algériennes et Tunisiennes à Tébessa le 22 et 23 Décembre 2008

Une réunion a regroupé les directeurs de la lutte contre la fraude Tunisien et Algérien, les chefs des services régionaux de la lutte contre la fraude de Annaba et Tébessa, les directeurs régionaux des douanes Tunisiennes de Gafsa et Jendouba ainsi que les directeurs régionaux des douanes Algériennes de Annaba, Ouargla et Tébessa.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de l'exécution sur terrain des directives et décisions prises lors de la réunion du comité de coopération tenu à Tunis le 22 et 23 Avril 2008 présidé par les deux Directeurs Généraux Des Douanes Algériennes et Tunisiennes.

Pour rappel, les principales orientations découlant de la dite réunion avaient attiré aux domaines d'activité suivants :

- La facilitation du mouvement des voyageurs et des marchandises.
- L'assistance administrative dans le cadre de la lutte contre la fraude et la contrebande.

- L'échange d'informations entre les bureaux juxtaposés Tunisiens et Algériens sur la circulation dans les deux sens de véhicules et des marchandises.
- La formation et l'échange d'expériences dans différents domaines.

La réunion tenue à Tébessa fait suite à celle tenue à Tabarka les 08 et 09 juillet 2008 ayant regroupé les mêmes cadres et pour les mêmes objectifs à savoir l'évaluation de la mise en œuvre des directives arrêtées par les deux directeurs généraux dans le cadre du comité de coopération.



(Dubai février 2008) Mohamed Abdou BOUDERBALA, En visite de travail à la Dubai Customs World

### Des passerelles de coopération entre la Direction Générale des Douanes et la Dubai Customs World

En date du 23 novembre 2008, une rencontre de coopération a eu lieu, au siège de la Direction Générale des Douanes, entre M. Mohamed Abdou BOUDERBALA, Directeur Général des Douanes Algériennes et M. Ahmed AL-MARAI, Directeur Général de Dubai Customs World (DCW).

La DCW, société gouvernementale de l'Etat des Emirats Arabes Unis, offre ses services dans le domaine de l'amélioration des procédures douanières, l'assistance technique,

la formation et l'informatisation des administrations des douanes.

Durant cette rencontre, et après la présentation de la DCW, M. AL-MARAI a tenu à souligner les expériences acquises au niveau de certains pays ayant fait appel aux services de la DCW (Emirat Ras Al-Kheima, Sultanat d'Oman, Djibouti etc.) notamment en matière d'installation de système informatique développé par Dubai (e-Mirsal).

A cet égard, il a été question d'engager des discussions techniques entre experts pour explorer les possibilités de coopération dans le domaine informatique.

Il est à rappeler, qu'au mois de février 2008, une délégation de cadres douaniers conduite par M. Mohamed Abdou BOUDERBALA, Directeur Général des Douanes a effectué une visite de travail à la Dubai Customs World.



## Cellule de Suivi et de Contrôle des Opérations Commerciales

Une Cellule Permanente Chargée du Suivi et du Contrôle des Opérations Commerciales, effectuées au niveau des sites de dédouanement informatisés, a été créée au mois de novembre 2006.

### Missions

Cette Cellule, installée au niveau du Centre National de l'Informatique et des Statistiques est constituée de cadres informaticiens et gestionnaires du Centre, a pour missions :

- De se prononcer sur toute nouvelle fonctionnalité et/ou actualisation du SIGAD après avis du comité directeur informatique ;
- De relever les dysfonctionnements constatés lors des opérations de dédouanement ;
- De veiller au respect des recommandations liées à l'utilisation du matériel informatique et para informatique ;
- De veiller au respect des procédures liées à la diffusion des informations relatives au commerce extérieur ;
- D'élaborer des comptes rendus et des rapports d'activité périodiques consolidés par des propositions et des recommandations à adresser à Monsieur le Directeur Général des Douanes ;
- La cellule est chargée, également de par ses prérogatives, d'exploiter tout document ou renseignement émanant des services des douanes et d'organiser régulièrement des missions de contrôle auprès de ces derniers.

### Bilan d'activité

Depuis sa création en novembre 2006, cet organe de suivi et de contrôle a effectué plusieurs audits et rapports, basés sur des indicateurs chiffrés du Système d'Information et de Gestion Automatisée des Douanes (SIGAD) :

- Audits sur les activités douanières au niveau des services extérieurs (Alger port, Alger Extérieur, Oran port et Sétif) ;
- Mouvement des véhicules de transport de marchandises à Alger port en 2006
- Suivi de l'utilisation des registres de commerce lors des opérations de dédouanement ;
- Suivi des actions engagées dans le cadre d'échanges d'Informations intersectorielles - les Douanes/Banque et Douanes/Impôts ;



- Mouvement des véhicules au niveau d'Oran Port enregistré en 2006 ;
- Etat comparatif du taux de change appliqué au niveau des différents sites douaniers (année 2007) ;
- Elaboration d'un fichier détaillé des mouvements des véhicules de transport

- de marchandises pour les différents ports, (période de 2003 à 2006) ;
- Mise en place d'un module au niveau des grilles de sortie permettant l'établissement d'un état journalier des sorties de marchandises ;
- Etat récapitulatif du fret maritime pour (année 2006) par consignataire pour les marchandises transportées dans des containers ;
- Suivi de la gestion du Contingent Tarifaire au niveau des différents sites douaniers ;
- Evolution des CCR de 2003 à 2008 à travers le territoire national
- Contrôle de la domiciliation bancaire ;
- Constitution d'une banque de données des déclarations en instance de paiement ;
- Audit sur les importations de produits effectuées par folio à Alger port (Inspection Divisionnaire des Régimes Particuliers) et Alger Extérieur (Inspection Divisionnaire des Douanes Aéroport Houari Boumediene) en 2007 ;
- Etats des importations d'engins effectuées à travers le territoire national de 2003 au 1er semestre 2008 ;
- Etude économique sur le transfert des marchandises vers les zones extra portuaires en 2008.

## Facilitations

### Le désengorgement des ports maritimes et les facilitations douanières.

La mondialisation de l'économie, sur fond de révolution technologique de tous les moyens de transport et de communication et la libéralisation des échanges internationaux imposent de nouveaux défis pour les pays en voie de développement.

En Algérie : l'ouverture du marché national par la levée de toutes les restrictions à l'importation et à l'exportation. À l'exportation, de multiples problèmes inhérents à l'inexpérience des intervenants nationaux dans la chaîne logistique du commerce international pour faire face au professionnalisme du marché international, ont surgis.

Ainsi, tous les maillons de cette chaîne logistique (Autorité portuaire, douanes, banques,...etc.), doivent jouer leur rôle et se mobiliser pour appuyer et incarner l'idée de la facilitation dans les échanges du commerce international.

Dans ce contexte, l'administration des douanes, à l'instar des autres organismes, doit s'adapter à ces nouvelles mutations par la modernisation des méthodes de gestion et mécanismes de contrôle douanier.

Dans cette optique, le programme de modernisation initié par l'institution douanière a mis en œuvre un ensemble de mesures de facilitation qui puisent leur fondement de plusieurs conventions ayant été ratifiées par l'Algérie.

# les facilitations douanières comme action principale dans le programme de modernisation de la douane Algérienne 2007-2010

## Les fondements des facilitations douanières

Plusieurs conventions ont été ratifiées par l'Algérie pour encourager une démarche souple dans le traitement et le contrôle des échanges commerciaux.

A cet égard, on peut citer :

- La convention internationale de KYOTO pour la simplification et l'harmonisation des régimes économiques entrée en vigueur le 25 septembre 1974 et révisée en juin 1999, à laquelle l'Algérie a adhéré en 1976.
- La convention d'Istanbul sur l'admission temporaire (1993).
- La convention sur le système de désignation et de codification des marchandises entrée en vigueur le 01 juillet 1988, ratifiée par l'Algérie le 20 juillet 1991.
- Le cadre des normes visant à faciliter et sécuriser la chaîne logistique internationale initié par l'OMD.
- La mise en œuvre du guichet unique.

## Les actions envisagées par la douane Algérienne en matière de facilitations

En vue de sécuriser et de simplifier la chaîne de dédouanement, l'Administration des Douanes a envisagé des actions dans le cadre du programme de modernisation de la Douane Algérienne 2007-2010 pour concilier la facilitation douanière au contrôle efficace et efficient des opérations du commerce extérieur et ce à travers :

- L'évaluation des besoins en matière de facilitation des échanges ;
- Le renforcement des contrôles à posteriori et l'allègement des contrôles à priori.
- La mise en œuvre des normes et pratiques recommandées par la convention de KYOTO ;
- L'adaptation du code des douanes avec l'environnement international ;
- L'expertise périodique des procédures ;
- La réduction du blocage des marchandises aux frontières ;
- La création des bureaux intérieurs...etc.

## Le désengorgement des ports maritimes Comme facilitation douanière

Les ports algériens ont montré leurs limites, notamment en terme de surcoûts occasionnés par les séjours prolongés des navires en rade et à quai et des retards systématiques dans les opérations de traitement des conteneurs qui sont généralement sanctionnés par des surestaries et des taxes de congestion portuaire estimées à des coûts élevés.

La douane se trouve confrontée à deux missions qui paraissent contradictoires, à savoir contrôler les marchandises d'une part, et faciliter leur mouvement d'autre part ; chose qui nécessite de trouver un équilibre entre l'obligation de contrôle et l'impératif de la fluidité des échanges.

Pour ce faire, la douane Algérienne a engagé une politique, à travers son programme de modernisation caractérisé par des mesures d'incitation et de facilitation en faveur des opérateurs désirant créer des espaces d'entrepôts autres que les ports maritimes (ports secs ; entrepôts ; MADT ; etc. ...).

## Les ports secs comme moyen efficace pour le désengorgement des ports maritimes

L'exiguïté des espaces portuaires a entraîné une mauvaise organisation dans la gestion et le traitement des conteneurs, ce qui nécessite des

investissements d'une grande importance visant l'extension des espaces destinés à l'entreposage des conteneurs autres que les ports maritimes.

Dans ce cadre là, l'administration des douanes a encouragé et incité les opérateurs économiques à l'effet de créer d'autres espaces extra portuaires tels que les ports secs.

Actuellement, il existe six (06) ports secs implantés à travers le territoire national. Les quatre(04) ports secs que compte l'Inspection Divisionnaire des Douanes d'Alger Ain Taya traitent à eux seuls plus de 50% des marchandises qui transitent par le port maritime d'Alger. A titre d'exemple, ces sites extra portuaires ont enregistré le traitement de quelques 70.000 conteneurs durant l'année 2008.

Eu égard à l'importance de cette activité commerciale, les ports secs, entrepôts et MADT ont grandement contribué à alléger la pression qui caractérise les quais du Port d'Alger ne pouvant plus contenir les quantités importantes des marchandises destinées à l'importation et à l'exportation.

## Les efforts consentis par l'administration douanière visant à désengorger les enceintes portuaires

Nul n'est censé ignorer les efforts consentis par l'administration des douanes en vue de désencombrer les enceintes portuaires.

Dans ce sens, la création d'une zone de dépôt située à Sidi Moussa s'inscrit dans cette démarche. Elle vise à transférer vers cet espace tout genre de marchandises (prohibées, abandonnées, contrefaites,...) dont les délais réglementaires sont échus.

Une opération de grande envergure a été engagée par l'Administration des Douanes, sur instruction des Pouvoirs Publics, tendant à assainir le terminal à conteneurs du Port d'Alger des marchandises ayant dépassées les délais réglementaires.

Dans le cadre de cette opération, le dépôt de Sidi Moussa a enregistré la réception de :

- 2115 conteneurs pleins ;
- 570 colis de différents types ;
- Plus de 500 véhicules.

Ainsi que 240 engins et 470 conteneurs vides ont été transférés au dépôt Rouiba.

Le transfert de ces quantités importantes de marchandises permet non seulement le désencombrement des terminaux à conteneurs mais contribue indubitablement à moderniser le port maritime d'Alger dont la gestion a été confiée au groupe Emirati Dubaï Port World.

Le processus mondial de libéralisation du commerce extérieur et ses conséquences, imposent à la douane, parallèlement à sa mission traditionnelle de contrôle, la mise en œuvre d'une politique nouvelle répondant aux exigences de ce monde moderne. Une politique qui doit être axée sur la participation de la douane à promouvoir l'économie nationale, en mettant à la disposition des opérateurs économiques des procédures douanières allégées, simples et harmonisées.

En effet, réduire le temps, réduire les coûts, augmenter la sécurité, constituent les trois pôles auxquelles l'institution douanière doit s'atteler pour se mettre au diapason des nouvelles mutations que connaît l'économie mondiale :

**Facilitation = (-temps) + (-coût) + (+ sécurité)**



## Le perfectionnement des acteurs de la lutte contre la fraude

Le vocable de « lutte contre la fraude » couvre une panoplie d'actions douanières tendant à rechercher et réprimer des infractions à la législation douanière.

Cette lutte contre la fraude couvre, donc, un large spectre qui s'étend de la fraude traditionnelle telle que la contrebande sur les carburant, du cheptel ; jusqu'à des fraudes toutes nouvelles du type blanchiment d'argent.

Incontestablement cette variété de fraude, à laquelle la douane doit faire face, nécessite un système réactif à même de permettre aux douaniers de lutter efficacement contre tous ces maux.

Par delà la formation en matière de lutte contre la fraude, dispensée aux nouvelles recrues, le service de la formation s'est attelé, au cours de ces dernières années, dans le cadre de son action de perfectionnement et recyclage, à former les douaniers sur plusieurs thèmes notamment :

- Détection des substances appauvrissant la couche d'ozone
- Propriété intellectuelle et Lutte contre la contrefaçon
- Contrôle du détournement des produits chimiques de leur destination
- Contrôle des transferts illicites des fonds
- Méthodologie du contrôle des véhicules de tourisme
- Contrôle a posteriori des entreprises
- Contrôle de la comptabilité des entreprises
- Contrôle des voyageurs dans les zones portuaires et aéroportuaires
- Formation paramilitaire pour la surveillance aux frontières
- Contrôle des Comptes d'escale des navires
- Détection des drogues de synthèse

Par ailleurs, la nouvelle configuration qui se profile en matière de lutte contre la fraude et qui s'est traduite sur le plan organisationnel par la création de nouveaux services spécialisés, a conduit l'administration des douanes à privilégier le contrôle à posteriori comme axe fondamental de la formation.

Sur ce plan, plusieurs formations ont été dispensées à la fois dans le cadre du programme MARA, de même qu'au niveau de l'ISGP, mais aussi dans le cadre de la coopération avec l'administration des douanes françaises.

Dans le même sillage le service de la formation dispose de mallettes pédagogiques concernant :

- Le contrôle a posteriori
- La lutte contre la contrefaçon
- Le contrôle des voyageurs

## Les formateurs permanents prennent le relais

Le contrôle des voyageurs et des véhicules, à l'entrée et à la sortie du territoire national obéit à des règles et suit une méthodologie et des approches codifiées.

Au-delà, donc du fameux « flair » du douanier qui peut le conduire à fonder son soupçon de fraude sur tel véhicule ou tel voyageur, il existe des indices et des approches ayant fait leur preuve, et qui permettent

aux douaniers à la frontière d'aiguiller leur recherche de La fraude sur des critères plus ou moins fiables.

Cette méthodologie a été dispensée par les formateurs permanents au bénéfice des douaniers chargés du contrôle des voyageurs et des véhicules dans plusieurs services des douanes notamment : Alger, Oran, Batna, Ouargla et Bejaia.

L'idée étant d'une part d'uniformiser les méthodes de contrôle mais aussi de permettre à nos douaniers d'avoir une approche professionnelle lors de ces contrôles.

## La formation en matière de contrôle à posteriori

En 2008, vingt cinq douaniers ont suivi au niveau de l'ISGP une formation de 65 jours sur le thème du contrôle à posteriori. Ce nombre vient s'ajouter aux vingt cinq autres formés l'année dernière au niveau du même institut.

Par ailleurs, d'autres fonctionnaires ont suivi, dans le cadre du programme MARA et d'autres dans le cadre de la coopération avec la douane française, une formation sur le même thème.

Sur ce plan, la formation dispensée vise à doter la nouvelle structure de lutte contre la fraude, chargée du contrôle à posteriori, d'un encadrement de qualité apte à opérer au niveau des entreprises et à déceler la fraude, le cas échéant.

## Les Techniques d'accueil

Deux cents (200) douaniers relevant du port et aéroport d'Alger iront suivre au niveau de l'école supérieure du tourisme (AURASSI) au mois de janvier 2009 une formation sur les techniques d'accueil et de communication.

A terme l'ensemble des douaniers exerçant au niveau des ports et aéroports seront programmés pour suivre cette formation au niveau des écoles de tourisme.

Cette action vient en prolongement de l'enseignement d'anglais qui est dispensée depuis plusieurs années déjà aux douaniers en contact avec le public.

## Renforcer la déconcentration

Une centaine(100) de cadres pour la plus part exerçant dans les directions régionales, ont suivi une formation à l'école des douanes d'Alger (BEN AKNOUN) entre octobre et décembre 2008.

cette formation a été dispensée par les enseignants de l'EFTG (Hydra).

Les modules dispensés : ingénierie de la formation, gestion du budget, gestion des stocks et approvisionnements, visent bien entendu à uniformiser les connaissances sur l'ensemble des acteurs locaux, à mettre à jour leur connaissance mais aussi à renforcer les capacités de nos services déconcentrés dans leur prise en charge des ressources humaines financières et matérielles.



# Le partenaire social

La Commission Exécutive de la Fédération Nationale des Travailleurs des Douanes a tenu, pendant deux jours (le 18 et 19 Novembre 2008) une rencontre pour débattre des questions relatives à la vie socio-professionnelle des travailleurs de l'administration des douanes.

L'ouverture de cette rencontre a été marquée par la présence de M. Mohamed Abdou BOUDERBALA, Directeur Général des Douanes.

Ont pris part, également, à cette rencontre des représentants de l'Union Générale des Travailleurs Algériens.

L'évolution et l'achèvement de l'élaboration du Statut Particulier applicable aux travailleurs des Douanes, la mise en œuvre de la circulaire régissant le travail extra légal (TEL), l'exécution du plan de gestion des ressources humaines pour l'année 2008 et le plan de



modernisation de la Direction Générale des Douanes qui s'étale, pour rappel, de 2007 à 2010, étaient les points inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre.

## Informations diverses

### Lutte contre la fraude et la contrebande

#### Oran Port

Le 29 Décembre 2008, les services des douanes d'Oran Port, ont réussi à déjouer une tentative d'exportation frauduleuse de 846 plaquettes de Kif Traité représentant un poids total de 84,4 Kg, d'une valeur de 2.320.000 DA.



Cette saisie a été effectuée après une fouille approfondie d'un véhicule de marque BMW, appartenant à un particulier s'appêtant à embarquer à destination d'Alicante.

Le contrevenant encourt une amende de 50.599.460 DA.

#### Béchar

Dans le cadre de la concrétisation du procès verbal de coopération, signé le 11 mai 2008 entre la Direction Générale des Douanes et la Gendarmerie Nationale, les éléments de la Brigade Mobile des Douanes de Béchar et la Brigade de la Gendarmerie Nationale de Tabelbala ont réussi, le 20 novembre 2008 à intercepter, après une courte course poursuite, deux véhicules de marque Toyota Station.

Cette opération qui a eu lieu à 120 km de Tabelbala, précisément lieu dit Djebel Ben Tadjine, a permis de saisir 486 kg de résines de cannabis ainsi que d'autres marchandises prohibées.

### Organisation Mondiale des Douanes

Message de fin de mandat de Monsieur Michel Danet, Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes (décembre 2008)

#### Oum El Bouaghi, saisie historique

Les agents des Douanes d'Oum El Bouaghi, relevant de la Direction Régionale des Douanes de Tébessa, ont brillé par la réalisation d'une saisie historique, jamais concrétisée auparavant, de 3.649.680 € (355.697.812,80 DA).

Ces 3.649.680 € ont été saisis sur un véhicule, à la sortie de la Commune de Ain Belouche (Wilaya d'Oum El Bouaghi) allant vers la Wilaya de Guelma.



« Après 10 ans de mandat, je quitte aujourd'hui mes fonctions de secrétaire Général.

Je tenais à vous remercier pour tout le soutien et la confiance que vous m'avez accordé. Je suis persuadé que sous l'autorité du nouveau Secrétaire Général, Kunio Mikuriya, l'organisation saura relever les défis auxquels elle sera confrontée tout en restant au service de ses membres.

Je suis fier d'avoir servi l'Etat et d'avoir été pendant 45 ans « Douanier ».

Bonne chance et bonne route à toutes nos Administrations Douanières.»

Michel Danet.





# Les chiffres du commerce extérieur de l'Algérie

Le solde commercial durant l'année 2008 enregistre un excédent de **39,08 Milliards de Dollars US**, en hausse de **20,12%** par rapport à l'année 2007.

Ce résultat est le fruit :

- Des importations qui ont progressé de **41,71%** en passant de **27,63 Milliards de Dollars US** durant l'année 2007 à **39,16 Milliards de Dollars US** pour l'année 2008.
- Des exportations qui ont progressé de **30,04%** en passant de **60,16 Milliards de Dollars US** à **78,23 Milliards de Dollars US** pour les mêmes périodes considérées.

VALEURS EN MILLIONS

	Année 2007		Année 2008*		EVOL, USD(%)
	DA	USD	DA	USD	
Importations	1 916 829	27 631	2 525 334	39 156	41,71
Exportations	4 172 730	60 163	5 051 340	78 233	30,04
Bal. Commerciale	2 255 901	32 532	2 526 006	39 077	20,12
TX de couverture	217		223		

\*RESULTATS PROVISOIRES

VALEURS EN MILLIONS

Importations	Année 2007			Année 2008			Evolution USD (%)
	DA	USD	STR (%)	DA	USD	STR (%)	
Alimentation	343 661	4 954	17,93	495 274	7 716	19,71	55,75
Energie lubrif	22 495	324	1,17	38 085	590	1,51	82,10
Produit bruts	91 894	1 325	4,80	80 284	1 243	3,17	-6,19
Demi produits	492 875	7 105	25,71	645 619	9 999	25,54	40,73
Biens equip. Agric	10 137	146	0,53	11 066	171	0,44	17,12
Biens equip. Indus	592 068	8 534	30,89	840 983	13 025	33,26	52,62
Biens de consom	363 699	5 243	18,98	414 023	6 412	16,38	22,30
<b>TOTAL</b>	<b>1 916 829</b>	<b>27 631</b>	<b>100,00</b>	<b>2 525 334</b>	<b>39 156</b>	<b>100,00</b>	<b>41,71</b>

VALEURS EN MILLIONS

Exportations	Année 2007			Année 2008			Evolution USD (%)
	DA	USD	STR (%)	DA	USD	STR (%)	
Alimentation	6 136	88	0,15	8 044	125	0,16	42,05
Energie lubrif	4 080 358	58 831	97,79	4 929 152	76 340	97,58	29,76
Produit bruts	11 757	169	0,28	22 640	351	0,45	107,69
Demi produits	68 843	993	1,65	84 356	1 306	1,67	31,52
Biens equip. Agric	42	1	0,00	72	1	-	-
Biens equip. Indus	3 189	46	0,08	4 826	75	0,10	63,04
Biens de consom	2 405	35	0,06	2 250	35	0,04	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 172 730</b>	<b>60 163</b>	<b>100,00</b>	<b>5 051 340</b>	<b>78 233</b>	<b>100,00</b>	<b>30,04</b>

Éditée par :

**La Direction Générale des Douanes**

19, rue Docteur SAËDANE, Alger. Tél.: 213 (0) 21 72 59 59 / 72 60 00

[www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz)

1<sup>er</sup> publication décembre 2006

